

La blockchain dessine les nouveaux contours d'un monde parallèle, des NFT aux Métaverses, qui ne peut s'affranchir des règles de l'économie réelle



ERIC GAILLAT,

Associé Cofondateur
Calao Finance,
Administrateur du Centre,
Président du Club du
Haut de Bilan

Contexte

NFT, metaverses, tout le monde en parle. Ainsi, il est apparu utile de réunir plusieurs professionnels lors d'une visioconférence, afin d'y voir un peu plus clair (à retrouver sur la page youtube du Centre).

Au-delà des convictions que l'on peut avoir sur ces sujets, il apparaît utile de rester à minima en veille car cela est évoqué dans le monde entier et peut-être à la fois source de création de valeur et de problèmes.

Voici quelques repères issus de notre youtube live 2022. Un point de situation sera effectué en 2023 afin de suivre l'évolution du contexte et la jurisprudence.

NFT : le juridique du réel s'applique aussi dans le virtuel

Le NFT permet en résumé de garantir la propriété d'une œuvre numérique.

Ce dispositif renvoi à la propriété intellectuelle notamment mais aussi le

droit commercial et le droit des marques, et nécessite pour les opérateurs de cadrer le sujet en amont, qui plus est sur un domaine spéculatif qui peut rendre, parfois, « fou » !

Un des exemples évoqués a été le « méta birkin » inspiré du célèbre sac Birkin du maroquinier Hermès.

Ainsi, des actions en justice #contrefaçon sont en cours de la part d'opérateurs de l'économie réelle vis-à-vis d'acteur





du monde virtuelle, en différenciant la création artistique de la copie d'un produit.

Metavers : l'usage est parfois usant en termes de santé et son hyper consommation énergétique n'est pas tendance

Le métavers existe en fait depuis presque 20 ans avec le jeu « Second Life ». C'est un monde virtuel qui se superpose au monde physique et continue à « fonctionner » quand l'utilisateur se déconnecte.

L'arrivée de la blockchain a relancé le sujet. Ainsi, l'institut Gartner prévoit que, d'ici 2027, 40 % des grandes entreprises utiliseront la réalité augmentée dans des projets menés dans le métavers.

Les applications innovantes et positives dans ces mondes virtuels sont « sans limites », mais les dérives augmentent aussi simultanément : vols de données, blanchiment d'argent, fraude financière, etc. jusqu'au harcèlement. Ce qui pose la question de la responsabilité des opérateurs de métavers sur ce qui va circuler « dans leurs mondes ».

Coté utilisation, il y a assez souvent des effets type « mal de mer » ou perte de repères dans l'espace au bout de quelques minutes. Le second point renvoie à la forte consommation énergétique qui n'est pas le sens de l'histoire actuelle.

Bref, compte tenu notamment de ces deux points, cela va nécessiter des améliorations technologiques.

Au final, à ce stade

L'un des sujets prépondérants est le cadrage juridique pour les acteurs dont la responsabilité, avec dans l'intervalle de nombreux contentieux.

Donc pour agir dans ces univers, il faut s'entourer d'experts, qui plus est sur des sujets émergent et parfois complexe, sans s'affranchir de ce qui existe comme réglementation dans le réel depuis des décennies. Et ce, en suivant l'application de la réglementation européenne MICA (Markets in Crypto-Assets) et ses décrets transposés. ■